

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE LÉOPOLDVILLE

pour le Congo Belge et le Ruanda Urundi.

Adresse à Brazzaville: Boîte postale 156 pour les Républiques Centrafricaine, Gabonaise, du Congo, du Tchad et l'État du Cameroun.

B.12.1. - BO/ms

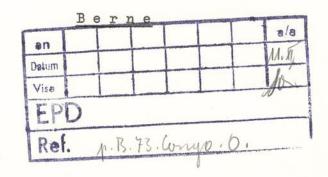
LÉOPOLDVILLE, le 21 octobre 1960
Boîte postale 8724

31. Polovi to . i.

Monsieur le Ministre Robert Kohli Secrétaire Général du Département Politique Fédéral

Situation anarchique au Congo.

Monsieur le Ministre.



"L'anarchie à Léopoldville" était le titre d'un article paru le 16 octobre 1960 dans la "Nouvelle Gazette de Zurich". Il résume en trois mots la situation au Congo.

Quels sont les aspects de cette anarchie et quelles en sont les causes ?

C'est, en premier lieu et depuis six semaines, l'absence d'un gouvernement local constitué. Après la révocation de M. Lumumba et la formation d'une nouvelle équipe gouvernementale par M. Joseph Iléo, président du Sénat, l'on avait espéré que cette équipe pourrait prendre le pouvoir. Le Chef de l'Etat l'a présentée au Corps diplomatique. Mais devant l'attitude de M. Lumumba, il a dû se résigner à ajourner les Chambres pour un mois, conformément à l'article 70 de la loi fondamentale. M. Iléo n'a pu se présenter devant elles et n'a pu obtenir l'investiture nécessaire. C'est alors qu'est intervenu le "coup d'Etat militaire" du Colonel Mobutu, chef de l'état-major de l'armée nationale. Le Colonel Mobutu a "neutralisé" le Chef de l'Etat, le gouvernement révoqué, le gouvernement désigné et les Chambres. Il les a neutralisés jusqu'au 31 décembre 1960 et a institué, pour assurer le fonctionnement de l'administration, un collège de commissaires

./...



généraux, composé de jeunes universitaires, en partie même d'étudiants. Le Chef de l'Etat - qui désire que tout se déroule dans la légalité - a tenu à donner à ce collège un caractère de légitimité. Il a procédé, le 29 septembre, à son installation officielle. Ce qui n'a pas manqué "d'étonner" le colonel qui, le soir même, a rappelé à la radio que le Chef de l'Etat était, lui aussi, neutralisé.

Depuis, c'est le collège qui assure la marche des affaires. C'est avec lui et ses membres que traitent l'ONU et ses experts. Mais le collège n'est pas un gouvernement. Il s'ensuit un certain malaise. Et M. Lumumba, qui ne s'est toujours pas résigné à sa révocation, en profite pour faire de temps à autre des sorties, au sens propre et au sens figuré.

Le collège des commissaires généraux a décidé l'arrestation de l'ancien premier ministre, pensant que c'était le seul moyen de l'éliminer et de mettre fin à son action nocive. Un mandat d'amener en bonne et due forme a été lancé. Mais l'ONU, sous la protection de qui M. Lumumba s'était empressé de se placer, après l'avoir violemment critiquée alors qu'il était encore au pouvoir, s'est refusée à le livrer, invoquant l'article 40 de la loi fondamentale, selon lequel les ministres ne peuvent faire l'objet de poursuites répressives qu'après avoir été mis en accusation par l'une des deux Chambres.

Beaucoup de personnes se demandent si ce n'est pas là une immixtion dans les affaires intérieures du Congo. Car il s'agit en somme d'interpréter la loi fondamentale de ce pays. Immixtion dont l'ONU se défend et qui d'ailleurs lui est interdite par sa propre charte.

La question est grave. M. Lumumba et ses partisans interprètent l'attitude des Nations Unies comme un succès personnel et exploitent ce succès comme ils le peuvent. L'autorité du collège en sort affaiblie et même celle du Colonel Mobutu. Cela n'est pas fait pour amener une stabilisation politique.

Aussi, et quoi qu'on en dise, l'ordre ne règne pas à Léopoldville. Le couvre-feu a dû être rétabli dès le 17 octobre, de vingt heures à cinq heures et demie. C'est à la suite de nombreux attentats, enlèvements et actes de brigandage que le premier bourgmestre a pris cette décision.

L'attentat le plus spectaculaire a été celui dont M. Albert N'Dele, vice-président du collège des commissaires généraux et commissaire général aux finances, a été victime le vendredi 14 octobre à 17 h 45, alors qu'il sortait de l'hôtel Memling, situé en plein centre de la ville, où il venait de faire une déclaration à la presse.

M. N'Dele, qui était accompagné de plusieurs personnalités, dont

M. N'Sele, vice-président du Conseil Monétaire, a été sérieusement blessé au visage et a fait l'objet d'une tentative d'enlè vement. Il a dû être hospitalisé. Ses compagnons ont été également pris à partie et malmenés. Tout cela s'est passé en présence de soldats ghanéens des forces de l'ONU qui ne sont pas intervenus. Les protagonistes de l'attentat étaient de jeunes lumumbistes.

Que le Colonel Mobutu ait également neutralisé le Chef de l'Etat et qu'il l'ait rappelé à plusieurs reprises est, je pense, regrettable. M. Kasa-Vubu est un homme pondéré, soucieux de la légalité et extrêmement prudent. Il aurait pu devenir un symbole de l'unité nationale, un élément de ralliement et de stabilisation. Son autorité n'a pu qu'être diminuée par sa "neutralisation".

Celle du Colonel Mobutu ne sort d'ailleurs pas renforcée des événements de ces dernières semaines. Le blocus de la résidence de M. Lumumba, qu'il avait ordonné, et la façon dont il s'est déroulé, ont mis une nouvelle fois en évidence l'anarchie qui a également contaminé l'armée. Cette dernière, composée d'éléments disparates, recrutés au sein de tribus ennemies, commandée par des chefs élus lors de la mutinerie de juillet dernier, n'est pas faite, semble-t-il, pour le rôle d'arbitre que voudrait lui faire jouer son chef d'état-major.

C'est sans doute ce qui a permis à M. Kamitatu, président du gouvernement provincial de l'Etat de Léopoldville, d'annoncer hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il décrèterait la "mobilisation civile" si le Colonel Mobutu ne mettait pas fin, dans les 48 heures, aux actes de violence et de vandalisme de ses troupes. "S'il n'est pas

mis un terme à ces actes dans le délai fixé, a-t-il dit, je me verrai contraint, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de faire appel à tous les civils qui peuvent défendre les habitants contre le brigandage et l'arbitraire et cela sans distinction d'ethnies ou de partis". M. Kamitatu aurait ajouté qu'il ferait marcher la police urbaine contre l'armée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul Général de Suisse :